



MACRON : PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE – DISCOURS DU 2 OCTOBRE 2020

Il aura fallu plusieurs années, en dépit des nombreux rapports de mise en garde, pour qu'enfin un Président, lors d'un discours (1), reconnaisse officiellement que l'islamisme, sous couverture d'un islam exemplaire, constitue un véritable danger pour le pays. Écoutons-le (40 secondes) :

<https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2020/10/Macron-021020-discours-sur-le-separatisme-extrait.mp3>

Vous l'aurez remarqué, le Président n'a pas parlé de menaces. Il a préféré parlé d'"écarts" terme plus diplomatique qui a la vertu de ne pas heurter les oreilles sensibles de quelque observateurs attentifs. Néanmoins, il s'agit bien de menaces envers nos principes républicains quand on parle successivement de "*pratiques communautarisées, d'enseignements non conformes, d'endoctrinement, d'inégalités homme/femme...*".

Sans entrer dans une énumérations d'actes "contre-sociétaires" connus de tous, je vous propose deux documents qui illustrent parfaitement le danger de l'islamisme radical (merci à mon ami Gérard qui me les a transmis). Le premier est une vidéo extraite probablement d'une chaîne télévisée arabe nationale, locale ou privée. Son origine reste mystérieuse mais le message – sous-titré – du prédicateur est clair.

<https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/>

uploads/2020/10/Proselytisme-religieux-Islam.mp4

Le second est un fichier PowerPoint (en format PDF) qui, me semble-t-il, a déjà circulé dans les messageries. Il est possible qu'il ait du mal à convaincre car basé sur des hypothèses natalistes pourtant confortées par des tendances que l'on peut aisément observer. Je vous laisse juge : Le-monde et l islam Sans vouloir vous influencer, gardez à l'esprit qu'il est plus facile de tromper les gens que de les convaincre qu'ils ont été trompés.

Maintenant que le problème est bien posé, reste à le solutionner. Nous allons donc être attentifs aux dispositions de la loi qui est annoncée et particulièrement aux décrets d'application qui vont en découler et surtout, de l'usage qui en sera fait.

Sans attendre des délais qui pourraient être longs, les ministres et secrétaires d'État qui ont bien entendu le message présidentiel, je pense particulièrement aux premiers intéressés présents lors du discours, peuvent déjà se (re)mettre au travail grâce à un arsenal de dispositions légales existantes depuis plusieurs années. L'occasion en quelque sorte de porter la bonne parole présidentielle en l'appuyant de la formule messianique usitée : "*Le Président l'a dit !*". Il y aura-t-il des audacieux ? Je pense que sur ce terrain mouvant, ils ne se bousculeront pas, exceptés les ministres concernés (Intérieur et Éducation) qui effectueront un service après vente minimum. Pourtant, lorsque le sujet de la sécurité, qui vient en tête des préoccupations des français, sera abordé lors des présidentielles de 2022, il faudra bien fournir des preuves que le gouvernement a été exemplaire dans ce domaine.

Dernière remarque avant de clore ce billet, fidèle à ses principes de gouvernance basés sur le fameux "*En même temps*" qui satisfait les uns sans contrarier les autres, Macron a signé le 2 mai dernier le décret qui prévoit l'enseignement (non obligatoire) de l'arabe à l'école primaire. La carotte avant le bâton en quelque sorte. Najat Vallaud Belkacem (à l'époque ministre de l'Éducation de Hollande) avait déjà

planté le premier jalon de ce projet en suggérant aux maires, par une directive de 2014, de consacrer une heure à la découverte de cette langue pendant les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires). Je vous invite par ailleurs à prendre connaissance d'un billet que j'avais rédigé en mai 2020 et qui reprend, en partie, la question de l'arabe à l'école. Voir ci-dessous.

Le séparatisme (terme impropre auquel il faudrait substituer celui de communautarisme) n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre.



COVID-19 : Et pendant ce temps... (Suite)

(1) Discours des Mureaux du 2 octobre 2020 (1h50)

Photo : Elysée.fr